

Malakoff, le 14 décembre 2018.

N°2018-47 /EPIDE/DG

Décision n°2018-47 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EPIDE

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Etablissement Public d'Insertion de la Défense ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 de l'EPIDE au comité technique d'établissement de l'EPIDE ;

Vu le courriel de la CGT en date du 13 décembre 2018 désignant ses représentant au CHSCT ;

Vu le courriel de l'UNSA-CFDT en date du 14 décembre 2018 désignant ses représentants au CHSCT.

Décide

Art. 1^{er}. – La composition nominative du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EPIDE s'établit désormais comme suit :

1° au titre de l'administration :

a) Présidente : Mme Nathalie Hanet ;

b) Responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : Mme Nathalie Boumendil ;

2° au titre des partenaires sociaux :

Pour la CGT :

- a) M. Jean-Marc Détrus, titulaire,
- b) Mme Nadine Sachot, titulaire,
- c) M. Xavier Germain, titulaire,
- d) Mme Laurence Dubey, suppléant,
- e) Mme Nadine Sachot, suppléant,
- f) Mme Ouarda Mezhoud, suppléant.

Pour l'UNSA-CFDT :

- a) M. Jérôme Duflot, titulaire,
- b) M. Patrick Seiller, titulaire,
- c) M. Philippe Labruyère, titulaire,
- d) M. Hamid Belaggoune, suppléant,
- e) Mme Catherine Skorupinski, suppléant,
- f) M. Benoît Métivier, suppléant.

3° M. Michel Laurence, médecin de prévention ;

4° Mme Stéphanie Herrig, inspecteur santé et sécurité au travail ;

5° M. Jean-Paul Rendu, conseiller de prévention.

Art. 2. – La décision n°2017-51 du 25 septembre 2017 portant nomination au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EPIDE est abrogée.

Art. 3. – La Directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



La Directrice générale de l'EPIDE
NATHALIE HANET